Bourses nationales 2024-2025

publié le 12/06/2023 - mis à jour le 12/06/2024

Les études de droit à bourses changent à la rentrée de septembre 2024.

Au moment de **l'inscription**, une **autorisation** de la part du responsable financier est à remplir pour que les services du rectorat étudient les droits à bourses.
Cette autorisation est valable pour t**oute la scolarité de l'enfant** dans le secondaire (de la sixième à la terminale) sauf si vous souhaitez retirer cette autorisation à un moment donné.

Les réponses d'attribution vous seront communiquées fin octobre.

Attention, en cas d'absences répétées, les bourses peuvent être suspendues.

L'équipe de gestion du lycée Thomas-Jean MAIN

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.